

INFORMATIONS ARBITRAGES 2012

Comme vous le savez, l'arbitrage a été grandement mis à jour en 2011 avec : un règlement mis à jour, un mode de sélection inclus dans ce dernier, un cahier des charges des CF, un cours d'arbitrage, une présentation de ce cours et un examen mis à jour.

Ces nouveautés vont prendre effet en 2012 après validation en CD.

Concrètement, les arbitres actuels auront l'année 2012 pour repasser l'examen. Dès 2013, la validité des licences d'arbitres sera perdue sous l'ancienne forme. La validité du nouvel examen sera de deux ans. Un examen de chef-arbitre sera mis en place en 2014. Ces dossiers (listing et examens) seront suivis par Grégoire MANGIER.

Les sessions s'organiseront de la manière suivante : quelques tournois seront choisis en début d'année pour accueillir une session (cours, présentation et examen). Les sessions se dérouleront sur deux jours avec un jour de cours (+présentation) et un jour d'examen. L'examen comportera 40 questions et il faudra obtenir un minimum de 30 bonnes réponses pour qu'il soit validé. Il sera compté 2h de cours+présentation (minimum) et 2h d'examen (maximum).

Les responsables FFM de ces sessions seront Damien BOURCIER et Grégoire MANGIER. La répartition sera géographique avec dans l'idéal une affectation selon les tournois effectués par les responsables dans l'année et pour un maximum de quatre sessions dans l'année dont une durant les CF.

De plus, il sera inscrit dans le règlement FFM l'obligation au club d'avoir des arbitres dans leurs rangs pour faire augmenter le nombre d'arbitre et la connaissance globale du règlement.

Le nombre d'arbitre sera fixé comme ci-contre (après validation en CD) :

- pour les clubs de moins de 5 licenciés : 1 arbitre minimum
- pour les clubs de plus de 5 licenciés : 2 arbitres minimum